



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Place François Mitterrand  
Carré Curial - BP 1804  
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental  
de la Savoie,**



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie

1 Allée des saules  
74000 ANNECY

**Le Préfet de la Savoie,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

**Arrêté n° 2025-ETS EJJ - 012**  
**Dotation et Tarification pour l'exercice 2024**  
Établissement « Centre Technique Hôtelier - CTH »  
**Association « Les Etoiles d'Hestia »,**  
6 rue Bugeaud BP 124 73208 Albertville Cedex  
N° 730 780 707

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles en ce qui concerne la protection de l'enfance notamment les articles L.313-11 et R.314-43-1, ainsi que l'article L.314-22 ;
- Vu** les articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment les articles R.241-3 à R.241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil général ;
- Vu** les arrêtés conjoints Etat/Département de la Savoie, portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du Centre Technique Hôtelier « L'Arlequin » en date du 24 Janvier 2017 ;
- Vu** l'arrêté portant autorisation des frais de siège de l'association les Etoiles d'Hestia du 2 août 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2021, portant renouvellement de l'habilitation justice du Centre Technique Hôtelier « L'Arlequin » gérée par l'association les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social en date du 18 février 2022 ;
- Vu** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 07 février 2022 et son avenant en date du 18 décembre 2023 ;
- Vu** la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social en date du 18 février 2022 ;

**Vu** l'arrêté n°2023-ETS EJF-019 fixant la dotation concernant l'ensemble des établissements et services gérés par l'association les Etoiles d'Hestia pour l'année 2023 en date du 11 décembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°2023-ETS EJF-030 fixant la tarification concernant l'ensemble des établissements et services gérés par l'association les Etoiles d'Hestia pour l'année 2023 en date du 20 décembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 12 décembre 2024 portant modification de l'autorisation du fonctionnement du Centre Technique Hôtelier « L'Arlequin » situé à Montmélián géré par l'association les Etoiles d'Hestia ;

**Considérant** que le budget prévisionnel du groupe Mineurs Non Accompagnés de l'Internat du Centre Technique Hôtelier présentait des dépenses hors de proportion avec le coût des établissements et services fournissant des prestations comparables, rendant impossible l'application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

**Considérant** que les Etoiles d'Hestia ont pu réaliser une économie de 200 000 € par rapport au budget prévisionnel du groupe Mineurs Non Accompagnés de l'Internat du Centre Technique Hôtelier ;

**Sur** rapport de monsieur le directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie et de madame la directrice Enfance Jeunesse Famille du pôle social du département ;

**Sur** proposition conjointe de madame la directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre Est et de madame la directrice générale adjointe du pôle social du département ;

## ARRÊTENT

### Article 1

Pour l'exercice 2024, une dotation globale d'un montant de **4 372 755,51 €** est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'association « Les Etoiles d'Hestia », pour le Centre Technique Hôtelier. Le solde de cette dotation soit 511 470,28 € sera versé en une seule fois pour l'année 2024.

CTH DOTATION 2024			
	Dotation 2024	Déjà versé	Solde à verser
MECS	3 826 975,49 €	3 315 505,21 €	511 470,28 €
MNA	209 650,65 €	209 650,65 €	- €
SEMOH	336 129,37 €	336 129,37 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>4 372 755,51 €</b>	<b>3 861 285,23 €</b>	<b>511 470,28 €</b>

### Article 2

En application de l'article R.314-108 du code de l'action sociale et des familles, les dotations arrêtées prolongent leurs effets au-delà de l'année 2024, sur les premiers mois de l'année 2025, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant dotation.

### Article 3

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** et jusqu'à parution du prochain arrêté de tarification, les tarifs des prestations sont fixés comme suit :

INTERNAT	229,66 €
INTERNAT MNA	178,26 €
HEBERGEMENT EXTERNALISE	94,90 €
DUM	151,33 €
SEMOH	58,55 €
FORMATION PROFESSIONNELLE	90,18 €

**Article 4**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Lyon, sis 18s4 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 5**

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse – Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du pôle social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le 18 AVR. 2025

Le Président,

Par déléation  
Le Directeur général  
des services départementaux

**Nicolas MARTRENCHARD**

Le Préfet,  
François RAVIER

23 AVR. 2025

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par déléation,

**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

